

Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

MÉMOIRE SUR LE PROJET eCAMPUS

Commission des affaires collégiales

Congrès extraordinaire
9 décembre 2018
Siège social de la FECQ

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec), H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Simon Boyer, coordonnateur aux affaires collégiales

Révision et correction :

Fred-William Mireault, président

Philippe Clément, vice-président

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, de 26 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la communauté cégepienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non-partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de la population étudiante, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégepiens et cégepiennes. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| MISE EN CONTEXTE | 4 |
| SERVICES À LA POPULATION ÉTUDIANTE | 6 |
| RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES | 7 |
| APPROCHES PÉDAGOGIQUES | 8 |
| GOVERNANCE | 9 |
| ESPACES DE TRAVAIL | 11 |
| ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT | 13 |
| CONCLUSION | 13 |
| RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS | 14 |
| BIBLIOGRAPHIE | 15 |

INTRODUCTION

En janvier 2018, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur sous le gouvernement libéral, Mme Hélène David, a annoncé le lancement du projet eCampus Québec. Ce projet devrait permettre de rattraper le retard qu'a accumulé le Québec en matière de formation à distance par rapport aux autres provinces. Depuis, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) travaille sur le dossier en collaboration avec le *Chantier sur le eCampus*, composé de membres de directions d'établissements collégiaux et universitaires. Le 21 novembre 2018, la Fédération étudiante collégiale du Québec a rencontré les directions du MEES afin que celui-ci l'informe des avancements des travaux et de ce que sera concrètement le projet eCampus.

Pour donner suite à cette rencontre, elle a été invitée à envoyer ses commentaires au ministère. Ce mémoire contient les différents commentaires et propositions de la FECQ relatifs à la mise en place d'un eCampus Québec.

MISE EN CONTEXTE

Le projet eCampus se présente comme une plateforme, un répertoire des différents cours et programmes offerts à distance. L'indépendance des établissements est ici un concept clé. Chaque établissement développe son offre de cours qu'il rend disponible sur la plateforme eCampus. Puisqu'il ne sera pas considéré comme un établissement, aucun diplôme ne pourra être directement décerné par le eCampus. Afin de favoriser le développement de l'offre de cours à distance, notamment dans les plus petits établissements, il y aura régulièrement des appels d'offres pour développer de nouveaux cours et programmes de façon concertée, qui appartiendront par la suite au réseau. Des incitatifs financiers seront liés à ces appels d'offres et les projets rassemblant plusieurs établissements seront favorisés. Cette façon de faire permettrait d'améliorer la facilité d'accès à l'enseignement à distance et de permettre aux petits cégeps de développer efficacement une offre de cours à distance.

Le développement de l'offre de cours à distance ne visera toutefois pas uniquement à répondre aux besoins de formation entièrement à distance, les besoins en formation hybride devraient aussi être atteints avec la mise en place du eCampus. Il est important de bien différencier ces deux méthodes, la formation à distance est le modèle où l'entièreté d'un programme est suivie à distance, alors que la formation hybride est une formation où certains cours sont à distances et d'autres en présentiel sur le campus. La formation hybride est possible puisque ce sont les établissements qui sont responsables des cours et non la plateforme eCampus en elle-même.

La plateforme qui sera offerte sera complète et offrira la gestion des cours, des notes, des services et des différents outils pour donner des cours en ligne (gestion de documents, vidéos, outils interactifs, etc.), à la fois en synchrone et en asynchrone. Toutefois, le respect du patrimoine des technologies de l'information (TI), soient les systèmes informatiques déjà en place, sera aussi important. Ainsi, même si une plateforme complète sera offerte, les établissements possédant déjà une plateforme fonctionnelle pourront utiliser la leur.

Une « boîte à sable » sera aussi mise à disposition afin de rendre disponible et teste les outils technologiques plus dispendieux. Concrètement, ce sera le eCampus qui achètera des abonnements à des outils numériques coûteux et les offrira à l'ensemble des établissements d'enseignement

supérieur. L'objectif est de mutualiser les coûts liés à l'utilisation de ces outils et les rendre disponibles à tout établissement, peu importe l'importance de leur budget.

Une banque de ressources éducatives libres (REL) sera aussi mise sur place. Autant des manuels que du matériel pour les membres du corps enseignant seront déposés dans cette banque. Un tour d'horizon sera d'abord effectué afin de rassembler tous les documents libres disponibles et pertinents. Il a aussi été confirmé qu'il y aura un financement disponible pour la création de REL par du personnel enseignant. Dans le plan d'action numérique, environ 90 M\$ ont été dédiés à l'objectif 2.1, « innover dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en misant sur le numérique » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2018). Dans la définition de cette mesure, on parle notamment des données ouvertes. Toutefois, on ne sait pas combien du 90 M\$ sera dédié aux REL ni combien le sera pour le réseau collégial.

Afin de faciliter la fluidité des parcours, un système automatisé de reconnaissance des équivalences pour le collégial, basé sur les compétences, sera mis en place. Le MEES a indiqué que le système de commandites¹ continuerait d'être utilisé. Dans le cas de l'université, ce sera un catalogue de cours crédités pour l'université concernée.

Un portfolio électronique sera aussi mis en place afin de favoriser la reconnaissance des acquis. Il aura comme objectif de rendre la formation collégiale la plus accessible possible et de faciliter le parcours d'études. Toutefois, la forme que celui-ci prendra n'a pas encore été entièrement déterminée. Nous savons que ce portfolio inclura la reconnaissance de l'implication parascolaire et qu'il s'inspirera de l'initiative *SERPA*, qui vise notamment « un processus d'intégration des acquis académiques et des acquis expérientiels » (APOP, DECclic, ProfWeb et VTÉ 2012).

Enfin, les principes directeurs du projet présenté sont les suivants :

- Autonomie des établissements
- Considération des organismes partenaires
- Liberté académique du personnel
- Cohérence interordres
- Respect du patrimoine TI
- Souplesse administrative et flexibilité
- Fluidité des parcours étudiants
- Collaboration et mutualisation
- Mise en œuvre progressive par phases

¹ « Une commandite est une entente entre votre cégep et un autre établissement d'enseignement qui vous permet de suivre des cours dans cet autre établissement. La commandite sert, entre autres choses, à confirmer votre statut d'étudiant et permet à votre cégep de suivre votre cheminement » (SRACQ 2018)

SERVICES À LA POPULATION ÉTUDIANTE

Dans un contexte où l'enseignement à distance occupera une place plus importante que jamais auparavant dans le réseau collégial, il faut repenser notre façon de faire. Les services à la population étudiante seront particulièrement touchés par ces changements, il est donc nécessaire de se pencher sur de nouvelles solutions.

En effet, la FECQ rapportait que « selon le [MEES], c'est souvent l'isolement des étudiants les uns des autres et l'absence de contact avec l'enseignant qui causent une démotivation. » (FECQ 2011). Car il est en effet possible de constater une forte démotivation pour l'enseignement complètement à distance, où l'on peut constater un taux d'échec et d'abandon beaucoup plus élevé. Par exemple, à l'université Laval en 2014-2015, le taux d'abandon est de 5,30 % pour les personnes étudiant en présentiel, alors qu'il est de 9,53 % pour les personnes étudiant à distance. Dans le même ordre d'idée, toujours à l'université Laval en 2014-2015, le taux d'échec est de 4,04 % pour l'enseignement en présentiel et de 5,37 % pour l'enseignement à distance (Paquelin, D'une université campus à une université multi-modale 2016).

De plus, à la suite de la mise en place du eCampus Ontario, le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario écrivait que « pendant que plusieurs étudiants peuvent réussir par de l'apprentissage autodirigé, d'autres rencontrent des difficultés » (2017, traduction libre).

Par conséquent, il est nécessaire que toute personne étudiant à distance ait accès à tous les services qu'une personne étudiant en présentiel aurait : aide psychosociale, suivi pédagogique, centres d'aide, etc. Aussi, puisque certaines personnes auront besoin d'utiliser ces services en présentiel, ils doivent être disponibles en personne, et ce peu importe où la personne vit quand elle suit ses cours.

Ce n'est pas le cas avec le mode de fonctionnement actuel. Par exemple, si une personne habitant Sept-Îles s'inscrit dans un programme au Cégep@distance (qui dépend du Cégep de Rosemont), elle devra se déplacer physiquement jusqu'au Cégep de Rosemont, à Montréal, pour avoir un accès physique à ses services.

Afin de résoudre cette problématique, la FECQ propose de mettre en place un mécanisme qui permettrait à une personne s'inscrivant au eCampus à des sessions entièrement à distance de choisir parmi l'ensemble des établissements collégiaux celui qui sera responsable de prodiguer les différents services. On pourrait simplement penser à une liste déroulante lors de l'inscription qui permettrait de faire ce choix.

Évidemment, le financement dédié aux services serait transféré du Cégep d'inscription vers le Cégep choisi. Le MEES pourra décider des moyens nécessaires pour atteindre ce résultat, mais celui-ci doit être atteint.

À l'opposé, une personne qui ne réalise sa session que partiellement à distance devra accéder à ses services sur le campus où elle est inscrite, puisqu'elle devra de toute façon s'y rendre pour suivre ses cours en présentiel.

Enfin, nous croyons important qu'il soit aussi possible d'accéder à ces services à distance, par téléphone et messagerie. Avec les outils technologiques du eCampus, il devrait même être possible de rencontrer les différentes ressources par visioconférence. De plus, des lieux d'échanges virtuels entre les différents membres de la communauté collégiale doivent exister. On peut notamment penser à des forums, à des centres d'aides virtuels ou à des bibliothèques en ligne. Il ne faudra pas non plus oublier d'offrir un accompagnement technologique adéquat et à distance à la population étudiante qui aura à travailler quotidiennement avec ces outils.

Recommandations :

1. *Que lors de son inscription à une session à distance sur le eCampus, il soit possible de choisir l'établissement où seront accessibles les différents services offerts à la population étudiante (aide psychosociale, suivi pédagogique, centres d'aide, etc.) et que le financement dédié à ces services soit transféré de l'établissement d'inscription à l'établissement choisi ;*
2. *Que les différents services à la population étudiante soient accessibles par téléphone, messagerie et visioconférence;*

RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES

« Les REL (ressources éducatives libres) sont habituellement gratuites ou peu onéreuses, ce qui les rend abordables pour les étudiants provenant de tous les milieux socio-économiques » (eCampus Ontario 2018). Les REL sont des manuels ou outils pédagogiques disponibles gratuitement ou à faible coût.

Le manuel libre est la forme de REL qui a l'impact le plus important sur la population étudiante. En effet, alors que les autres outils pédagogiques engagent habituellement des frais pour les établissements, l'achat de manuels est une dépense importante pour une grande part de la population étudiante.

En Colombie-Britannique, la province a travaillé en collaboration avec BCCampus afin de créer un programme de manuels libres en ligne. Depuis sa mise en place en 2012, le programme aurait permis à la population étudiante de la Colombie-Britannique d'économiser entre 9 M\$ et 10 M\$ (BCCampus 2018).

Au Québec, on estime que chaque personne inscrite au collégial aura à dépenser entre 480 \$ et 1000 \$ annuellement en manuels et matériel scolaire (Tremblay et Giguère 2014), alors qu'une personne suivant une formation préuniversitaire ne reçoit que 189 \$ d'aide financière aux études pour l'achat de matériel scolaire par période d'étude (214 \$ pour la formation technique). La mise en place d'une bibliothèque de manuels libres de droits permettrait de réduire sensiblement cet écart.

Dans le plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, environ 90 M\$ ont été dédiés à l'objectif 2.1 : « innover dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage en misant sur le numérique » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2018). Dans la définition de cette mesure, l'un des aspects de celle-ci est l'utilisation de données ouvertes, donc des REL. Toutefois, on ne sait pas quelle partie de ce montant sera dédié aux REL ni combien sera dédié pour le réseau collégial. Il faut s'assurer que le montant réservé à la création de manuels libres de droits dans le réseau collégial soit suffisant afin de réellement réduire la charge financière de la population étudiante. Toutefois, il nous semble équitable que le réseau collégial reçoive entre 40 % et 50 % de l'enveloppe qui sera dédiée aux REL. De plus, il serait plus avantageux pour la

population étudiante de commencer par la formation générale pour la création de manuels libres. En effet, puisque l'ensemble de la population collégiale souhaitant obtenir un DEC doit suivre les cours de formation générale, l'effet de la création de contenus libres sera bien plus grand et touchera presque l'ensemble de la population étudiante également. Évidemment, cela ne signifie pas pour autant qu'aucun REL pour la formation spécifique ne doit être créé, mais uniquement que la formation générale doit d'abord être priorisée.

Recommandations :

3. *Que la FECQ défende la mise en place d'une bibliothèque de ressources éducatives libres et un financement suffisant pour assurer qu'un nombre important de manuels libres de droits soit disponible pour le réseau collégial;*
4. *Que le MEEES dédie entre 40 % et 50 % du budget des REL pour la création de manuels au cégep;*
5. *Que le MEEES priorise la création de REL pour la formation générale;*

APPROCHES PÉDAGOGIQUES

Les différents aspects pédagogiques de l'enseignement sont toujours en évolution à travers le temps. C'est particulièrement le cas avec la popularisation de l'enseignement à distance. De nouvelles façons de faire, radicalement différentes, font leur apparition. On peut penser à la classe inversée, à l'enseignement hybride, aux formations en ligne ouvertes à tous (pour massive open online course ou MOOC, d'après l'anglais), etc. Il est toutefois possible de classer ces différentes méthodes en trois grandes catégories :

- L'enseignement en présentiel
- L'enseignement entièrement à distance
- L'enseignement hybride

L'enseignement en présentiel correspond au type d'enseignement habituel, où tout se passe sur le campus et dans des classes.

L'enseignement à distance a lieu lorsque tous les cours d'une session sont suivis à distance, qu'il n'y a aucun besoin de se déplacer sur un campus.

Enfin, l'enseignement hybride est un mélange de ces deux types, une partie de l'enseignement se fait à distance et une partie se déroule en présentiel. Cela peut prendre la forme d'un cours qui contient des activités pédagogiques en ligne, celle d'une classe inversée (où les travaux pratiques se font en classe et la théorie est apprise à distance, chez soi) ou encore celle d'une session composée à la fois de cours à distance et de cours en présentiel.

« Selon un sondage mené à HEC Montréal (Béchar, 2013, rapporté dans Bédard et Pelletier, 2013), la motivation, le niveau d'activités et les résultats des étudiants ne diminuent pas en classe hybride. Certains disent même que leur motivation y était supérieure bien que plusieurs témoignent d'une augmentation de la charge de travail. La grande majorité (90 %) apprécie l'alternance entre une séance en classe et une ou des séances à distance, de même que la possibilité de planifier leur apprentissage selon leur rythme » (Conseil supérieur de l'éducation 2015). Pour ces raisons, il nous semble évident que c'est la forme d'enseignement qui devrait connaître la plus grande croissance au cours des prochaines années. Pour nous assurer que ce soit bien le cas, nous pensons que le

MEEES devrait valoriser la mise en place de parcours hybrides, au-delà de simplement offrir cette possibilité aux établissements.

Puisque l'enseignement à distance s'avère fort différent de l'enseignement en présentiel, l'évaluation de ce dernier devrait aussi être fortement différente. Les processus d'évaluation des programmes et des membres du corps professoral devraient être mis à jour dans chaque établissement afin qu'ils tiennent compte des paramètres spécifiques à ce type d'enseignement. De plus, il est capital d'intégrer systématiquement la population étudiante dans ce processus, puisque c'est elle qui reçoit le service d'enseignement.

Enfin, nous croyons qu'il est capital d'assurer une formation suffisante des personnes qui devront enseigner à distance. Les méthodes d'enseignement à distance sont fort différentes de l'enseignement en présentiel et demandent la connaissance de certains outils. C'est pour cette raison que le MEEES devrait demander aux personnes qui devront offrir des cours à distance de suivre une formation de mise à niveau obligatoire sur l'enseignement à distance et leurs outils. La formation pourrait même se faire de façon hybride ou à distance! Afin que cela n'empêche pas le développement de l'offre de formation à distance et hybride, les coûts de formation devraient être entièrement assumés par le ministère.

Recommandations :

6. *Que les parcours hybrides soient valorisés par le MEEES dans le développement de cursus de formation à travers le eCampus ;*
7. *Que les processus d'évaluation des programmes et des enseignements à distance prennent en compte des paramètres spécifiques à ce type d'enseignement et que la population étudiante soit impliquée dans ces processus d'évaluation;*
8. *Qu'une formation de mise à niveau sur l'enseignement à distance et l'utilisation des outils du eCampus, financée par le MEEES, soit obligatoire pour toute personne qui doit donner un cours à distance ;*

GOVERNANCE

Afin de consulter la population étudiante sur la création du eCampus, le ministère a créé un « comité utilisateur ». Au moment de l'écriture de ce mémoire, une seule rencontre de ce comité a eu lieu. Nous espérons sincèrement que d'autres rencontres aient lieu tout au long du développement du eCampus.

Lorsque sera créée l'instance décisionnelle du eCampus, que ce soit un Conseil d'administration ou autre, la population étudiante doit y être représentée. De la même façon qu'il y a des personnes représentant la communauté sur les instances décisionnelles de chaque établissement, la population étudiante doit être présente sur l'instance décisionnelle et avoir un droit de vote. Et il doit y avoir au minimum quatre sièges, deux pour la population étudiante collégiale (secteur technique et secteur préuniversitaire) et deux pour la population étudiante universitaire (premier cycle et cycles supérieurs). Ce sont des réalités étudiantes fort différentes et la voix étudiante de chacune de ces réalités doit être entendue.

Pour ce qui est de la forme juridique que prendra le eCampus (OBNL, société d'État, département du MEES, etc.), nous n'avons pas de recommandation spécifique à proposer. Nous croyons que l'administration du Ministère est plus à même de saisir les nuances des différentes formes et des enjeux inhérents à celles-ci. Toutefois, il est nécessaire que, peu importe la forme choisie, que celles-ci respectent certains principes fondamentaux :

- Offrir des conditions de travail semblables à celle que l'on retrouve dans la fonction publique;
- Éviter le plus possible la sous-traitance;
- Assurer un lien de reddition fort entre le eCampus et le MEES;
- Assurer une grande transparence. Les documents qui seraient accessibles pour un organisme public via la *Loi sur l'accès à l'information* doivent être accessibles;
- Le eCampus ne doit pas encourager ou perpétuer des principes de compétition entre les institutions d'enseignement et viser une collégialité au sein du réseau.
- Assurer la représentativité de la population étudiante dans les instances décisionnelles et consultatives;
- Le profit ou l'économie pour le réseau aux dépens de la population étudiante ne doit jamais être l'objectif poursuivi par le eCampus;
- Les intérêts de la population étudiante doivent être au cœur de la mission et des décisions du eCampus;

Enfin, la formation à distance amène une réalité fort différente de l'enseignement en présentiel. Si pour plusieurs sujets, les politiques institutionnelles des collèges déjà en place suffisent à encadrer les activités pédagogiques, plusieurs aspects ne seront pas compris dans celles-ci. On peut notamment penser à l'harmonisation des technologies utilisées, au développement de contenu par l'établissement, à l'encadrement de personnes étudiant à distance et aux responsabilités de tous les acteurs. C'est pour cette raison que nous pensons que les établissements d'enseignement devraient avoir à mettre en place une politique sur la formation à distance. Cette obligation serait ajoutée au RREC. Un bon exemple de politique est celle adoptée par l'Université Laval².

Recommandations :

9. *Que le comité utilisateur entre les associations étudiantes et le MEES soit consulté à chaque étape du développement du eCampus ;*
10. *Que minimalement deux personnes représentant la population étudiante au collégial, une au secteur technique et une au secteur préuniversitaire, et deux pour la population universitaire, une au premier cycle et une aux cycles supérieurs, soient membres de l'instance décisionnelle responsable du eCampus ;*
11. *Que le MEES choisisse la meilleure forme juridique pour le eCampus, qui respecte certains critères, soit offrir de bonnes conditions de travail, éviter la sous-traitance, assurer un lien de reddition entre le eCampus et le MEES, assurer une grande transparence, éviter la compétition et mettre les intérêts de la population étudiante au cœur de la mission et des décisions du eCampus;*
12. *Qu'à travers le RREC, chaque établissement désirant offrir de la formation à distance soit obligé d'adopter une politique sur le sujet, qui permet notamment une certaine uniformité des technologies et enseignements dans un établissement ;*

² https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_de_la_formation_a_distance_CU-2016-57.pdf

ESPACES DE TRAVAIL

L'évolution des méthodes d'apprentissage entraînera aussi une évolution importante des espaces de travail pour la population étudiante. Comme l'explique Steelcase, « alors que l'apprentissage hybride devient la nouvelle norme, les enseignants utilisent de plus en plus la technologie pour offrir une expérience plus personnalisée et autonome pour les étudiants. Pendant que les étudiants apprennent en ligne dans les locaux, l'enseignant assume un rôle plus dynamique du guide, qui aide les étudiants avec la résolution de problèmes, la communication et la collaboration » (2015, traduction libre). On explique que pour ces raisons, les espaces doivent permettre à la population étudiante et au corps professoral d'être plus actifs, plus mobiles et doivent rendre les outils technologiques plus accessibles.

De nouveaux espaces de travail, plus adaptés à la réalité de l'enseignement à distance et hybride et favorisant la collaboration doivent être mis en place dans tous les établissements collégiaux. À cet effet, il est nécessaire que le gouvernement investisse de nouveaux montants dans chaque établissement pour ces projets.

Recommandation :

13. *Qu'un investissement soit dédié uniquement à la création d'espaces de travail collaboratifs conçus pour les études à distances et que cet investissement soit suffisant pour que chaque établissement puisse créer au moins un de ces espaces ;*

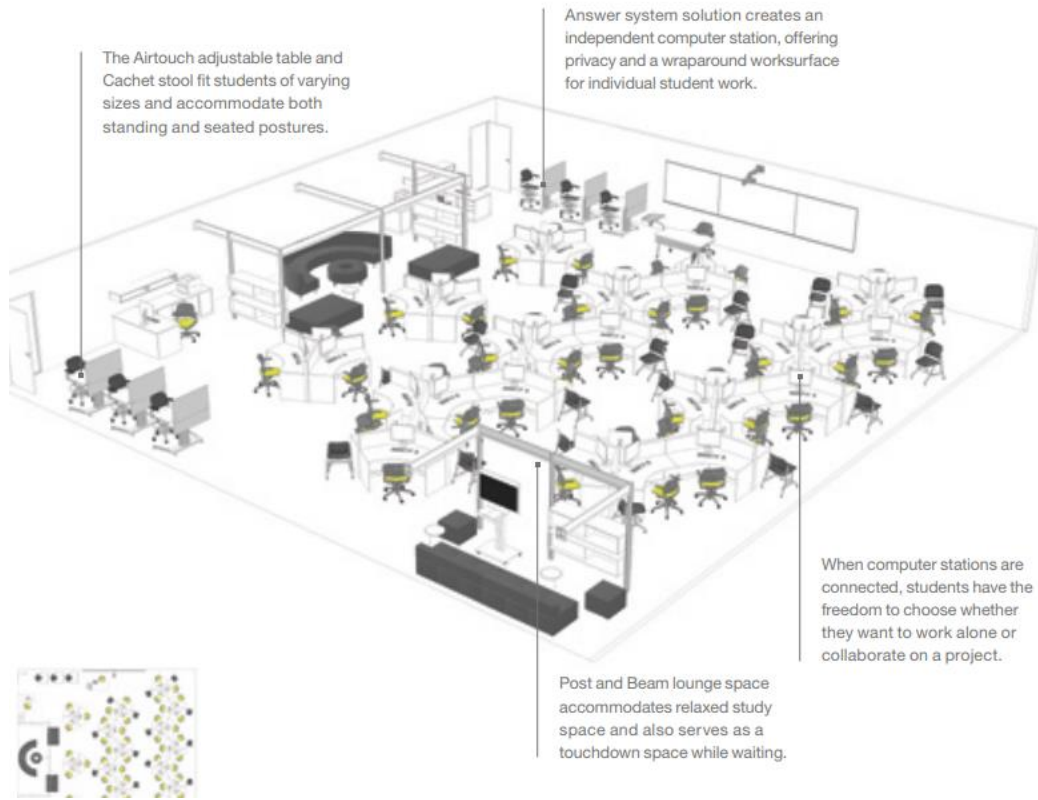


Figure 1: Exemple de local de travail collaboratif



Figure 2: Exemple de local de travail collaboratif

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT

Le Québec se distingue géographiquement de la plupart des endroits dans le monde par, notamment, la grandeur de son territoire. À cause de cette particularité, la province fait face à plusieurs défis. L'accès à internet s'avère un de ces enjeux. En effet, plusieurs régions québécoises n'ont pas accès à l'internet haute vitesse ou encore tout simplement à l'internet. De plus, certaines familles n'ont peut-être pas les moyens de se payer un abonnement internet ou encore un ordinateur. Si cela ne représente pas une frange importante de la population étudiante, il n'en demeure pas moins que la formation à distance et hybride doit demeurer disponible pour ces personnes.

L'une des façons de s'attarder à ce problème est à travers l'accès à des ordinateurs et à de l'internet sur les campus. En effet, pour les personnes assez près d'un campus collégial, il leur sera alors possible d'effectuer les travaux de leurs cours à distance sur le campus.

Toutefois, il faut aussi se pencher sur le problème des personnes qui n'ont ni un accès à de l'internet haute vitesse ni un campus à proximité. Pour ces personnes-là, il faut s'assurer que des dispositifs suffisants soient mis en place. On peut penser à de l'enseignement par correspondance par exemple, comme c'est le cas pour plusieurs cours du Cégep@distance. Ce serait une mesure exceptionnelle, pour de rares cas, mais qui doit tout de même demeurer possible pour assurer la plus grande accessibilité au réseau collégial.

Recommandations :

14. *Que chaque établissement collégial ait un accès internet haute vitesse et une quantité suffisante d'ordinateurs disponibles pour la population étudiante ;*
15. *Que les établissements continuent d'offrir des alternatives à la formation entièrement par internet, par exemple par correspondance, pour les régions sans accès internet haute vitesse.*

CONCLUSION

En somme, le projet eCampus peut amener l'enseignement supérieur à faire un grand bond au Québec. Ce projet unique semble représenter ce que sera l'éducation de demain. Toutefois, il faut s'assurer que cette initiative ne se fasse pas dans une trop grande précipitation et qu'elle réponde le mieux possible aux besoins étudiants. C'est pour cette raison que nous croyons que le projet doit aller de l'avant avec les propositions de ce mémoire. La préoccupation première doit toujours demeurer la population étudiante, et nous croyons sincèrement que l'application de ces recommandations mettra celle-ci au cœur du eCampus.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. *Que lors de son inscription à une session à distance sur le eCampus, il soit possible de choisir l'établissement où seront accessibles les différents services offerts à la population étudiante (aide psychosociale, suivi pédagogique, centres d'aide, etc.) et que le financement dédié à ces services soit transféré de l'établissement d'inscription à l'établissement choisi ;*
2. *Que les différents services à la population étudiante soient accessibles par téléphone, messagerie et visioconférence;*
3. *Que la FECQ défende la mise en place d'une bibliothèque de ressources éducatives libres et un financement suffisant pour assurer qu'un nombre important de manuels libres de droits soit disponible pour le réseau collégial;*
4. *Que le MEEES dédie entre 40 % et 50 % du budget des REL pour la création de manuels au cégep;*
5. *Que le MEEES priorise la création de REL pour la formation générale;*
6. *Que les parcours hybrides soient valorisés par le MEEES dans le développement de cursus de formation à travers le eCampus ;*
7. *Que les processus d'évaluation des programmes et des enseignements à distance prennent en compte des paramètres spécifiques à ce type d'enseignement et que la population étudiante soit impliquée dans ces processus d'évaluation;*
8. *Qu'une formation de mise à niveau sur l'enseignement à distance et l'utilisation des outils du eCampus, financée par le MEEES, soit obligatoire pour toute personne qui doit donner un cours à distance ;*
9. *Que le comité utilisateur entre les associations étudiantes et le MEEES soit consulté à chaque étape du développement du eCampus ;*
10. *Que minimalement deux personnes représentant la population étudiante au collégial, une au secteur technique et une au secteur préuniversitaire, et deux pour la population universitaire, une au premier cycle et une aux cycles supérieurs, soient membres de l'instance décisionnelle responsable du eCampus ;*
11. *Que le MEEES choisisse la meilleure forme juridique pour le eCampus, qui respecte certains critères, soit offrir de bonnes conditions de travail, éviter la sous-traitance, assurer un lien de reddition entre le eCampus et le MEEES, assurer une grande transparence, éviter la compétition et mettre les intérêts de la population étudiante au cœur de la mission et des décisions du eCampus;*
12. *Qu'à travers le RREC, chaque établissement désirant offrir de la formation à distance soit obligé d'adopter une politique sur le sujet, qui permet notamment une certaine uniformité des technologies et enseignements dans un établissement ;*
13. *Qu'un investissement soit dédié uniquement à la création d'espaces de travail collaboratifs conçus pour les études à distances et que cet investissement soit suffisant pour que chaque établissement puisse créer au moins un de ces espaces ;*
14. *Que chaque établissement collégial ait un accès internet haute vitesse et une quantité suffisante d'ordinateurs disponibles pour la population étudiante ;*
15. *Que les établissements continuent d'offrir des alternatives à la formation entièrement par internet, par exemple par correspondance, pour les régions sans accès internet haute vitesse.*

BIBLIOGRAPHIE

- Annand, David. "The OER Financial Conundrum." *Higher Education Reform in light of Blended & Online Learning*. Québec: COHERE, 2018.
- APOP, DECclic, ProfWeb et VTÉ. "SHERPA: Un portfolio numérique pédagogique." *ProfWeb*, novembre 4, 2012. <http://www.profweb.ca/publications/articles/sherpa-un-portfolio-numerique-pedagogique>.
- Arnold, Madi, and Ian Watts. "Using BOLT to train and support staff in the use of learning technology across a distributed and diverse institution." *Higher Education Reform in light of Blended & Online Learning*. Québec: COHERE, 2018.
- BCCampus. *Open Textbook Stats*. juin 27, 2018. <https://open.bccampus.ca/open-textbook-stats/>.
- Bédard, François, and Patrick Pelletier. *Recherche-action sur l'apprentissage hybride en gestion du tourisme. Rapport d'activité du volet 1 : actions stratégiques en formation et recherche (ASFR)*, Québec: Université du Québec, Fond de développement académique du réseau, 2013.
- Conseil supérieur de l'éducation. "La formation à distance dans les universités québécoises : un potentiel à optimiser." Québec, 2015.
- eCampus Ontario. *Plongez dans un monde de connaissances libres*. juin 27, 2018.
- FECQ. *La formation dans son salon: entre besoins et contraintes*. Trois-Rivières, 2011.
- Heilporn, Géraldine, and Sawsen Lakhal. "Fostering student engagement in blended graduate courses: a case study in a Quebec business administration faculty." *Higher Education Reform in light of Blended & Online Learning*. Québec: COHERE, 2018.
- Lock, Jennifer, Carol Johnson, and Yang Liu. "Learning to Design Using UDL in Online and Blended Learning." *Higher Education Reform in light of Blended & Online Learning*. Québec: COHERE, 2018.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Chantier eCampus: Portrait préliminaire des constats et proposition*. Québec, novembre 26, 2018.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. *Chantier sur le projet eCampus : Rencontre avec le comité des associations étudiantes collégial/universitaire*. Québec, novembre 21, 2018.
- . *Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur*. Québec: Bureau de la mise en œuvre du plan d'action numérique, 2018.
- Paquelin, Didier. «D'une université campus à une université multi-modale.» *Distances et médiations des savoirs*. 10 décembre 2016. <http://journals.openedition.org/dms/1602>.
- . "Présence, hybride, distance: une complémentarité efficiente." *Higher Education Reform in light of Blended & Online Learning*. Québec: COHERE, 2018.
- Snowdon, Kyle. "Virtual Reality for Expanded Student Learning." *Higher Education Reform in light of Blended & Online Learning*. Québec: COHERE, 2018.

SRACQ. *Qu'est-ce qu'une commandite?* 2018. https://www.sracq.qc.ca/ete/help_commandite.asp.

Steelcase. *Active learning spaces*. Grand Rapids, 2015.

Swan, Karen. "Blended Learning: Middle Path in a Polarized World?" *Higher Education Reform in light of Blended & Online Learning*. Quebec: COHERE, 2018.

Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. *Ontario's public colleges at 50: A better plan*. Toronto, 2017.

Tremblay, Christine, and Noémie Giguère. *Desjardins*. Août 2014.
<https://blogues.desjardins.com/coopmoi/2014/08/le-cout-de-la-rentree-scolaire.php>.

Université Laval. "Politique de la formation à distance." Québec, 2016.